

**Offre à Prix Ferme sur les actions de la société  
TAWASOL GROUP HOLDING  
Modalités pratiques de la clôture anticipée**

La Bourse informe que les modalités pratiques de la clôture anticipée de l'Offre à Prix Ferme sur les actions de la société TAWASOL GROUP HOLDING seront réalisées de la manière suivante:

**1- Informations à communiquer à la Bourse:** Dès le troisième jour de l'ouverture des souscriptions à l'Offre (le 30 avril 2014), **chaque intermédiaire** en bourse communique **quotidiennement** à la BVMT par catégories, le **cumul** des quantités demandées, ainsi que le nombre d'ordres émis selon le modèle suivant:

	Nombre d'ordres	Quantités demandées
<b>Catégorie A</b>		
<b>Catégorie B</b>		
<b>Total OPF</b>		

Ces informations devront être envoyées quotidiennement au plus tard à **15h00** par fax N°71 197 919 et doivent porter l'identité et la signature de la personne habilitée, ainsi que le cachet de l'intermédiaire en bourse.

La Bourse centralise ces informations et informe, **le même jour vers 17h00**, l'intermédiaire introducteur de la **quantité totale demandée** et du nombre **total d'ordres**.

**2-Publication d'un avis de clôture anticipée:**

- La clôture **anticipée** pourrait être envisagée à compter du **quatrième** jour de l'ouverture de l'Offre à Prix Ferme. La clôture anticipée interviendrait après concertation **quotidienne** entre les intermédiaires introducteurs et la BVMT et sera annoncée par avis.
- La clôture **effective** de l'Offre interviendra **deux jours** de bourse après la publication de l'avis de la clôture **anticipée**.
- La date limite de remise des plis et des supports magnétiques à la Bourse interviendra **deux jours** de bourse après la clôture effective de l'Offre.